

L'ECHA est en passe de se hisser au premier rang des autorités mondiales de régulation en matière de sécurité d'utilisation des substances chimiques. Nous veillons à ce que les informations concernant les dangers et l'utilisation sûre des substances chimiques soient disponibles pour tous, pour mieux vous protéger, vous et votre environnement.



L'ECHA en chiffres

- un effectif de plus de 500 collaborateurs, originaires de 27 pays européens
- 4 comités scientifiques réunissant des experts de tous les États membres
- 1 forum des autorités nationales de mise en œuvre
- 3 réseaux d'experts
- plus de 6 000 substances enregistrées
- plus de cinq millions de notifications de classification et d'étiquetage portant sur plus de 100 000 substances



echa.europa.eu

AGENCE EUROPÉENNE DES PRODUITS CHIMIQUES
ANNANKATU 18, P. O. BOX 400,
FI - 00121 HELSINKI, FINLANDE
TÉLÉPHONE +358-9-686180

 **ECHA**
EUROPEAN CHEMICALS AGENCY

L'Agence européenne des produits chimiques

Garante d'une utilisation sans risque
des substances chimiques

ED-31-13-944-FR-C | ISBN: 978-92-9217-974-8 | Doi: 10.2823/33894

L'Agence

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) est le maître d'œuvre de la mise en application de la législation de l'Union européenne en matière de substances chimiques, une législation novatrice promouvant la protection de la santé humaine et de l'environnement. Créée en 2007, l'ECHA a son siège à Helsinki (Finlande).

Nos activités

Nous protégeons la santé humaine et l'environnement. Notre travail permet d'assurer que les produits chimiques sont utilisés en toute sécurité et que les substances les plus dangereuses sont remplacées par des substituts plus sûrs.

Nous:

- aidons les entreprises à se conformer à la législation
- favorisons l'utilisation sûre des produits chimiques
- examinons les substances chimiques préoccupantes
- fournissons des informations sur les substances chimiques



REACH

En vertu du règlement [REACH](#), les entreprises sont tenues de fournir des informations sur les dangers, les risques et l'utilisation sûre des substances chimiques qu'elles fabriquent ou importent.

Les entreprises enregistrent ces informations auprès de l'ECHA, qui les met gratuitement à disposition sur son site web. À ce jour, des milliers de substances parmi les plus dangereuses et les plus courantes ont été enregistrées.

Les consommateurs européens peuvent désormais demander à leurs détaillants si les biens de consommation qu'ils achètent contiennent des substances dangereuses.

REACH favorise également l'élaboration de substances chimiques plus sûres et limite l'utilisation des substances les plus dangereuses.

CLP

Le règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage ([CLP](#)) introduit dans l'UE le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. Cela signifie que le même système est à présent utilisé partout dans le monde.

Les travailleurs et les consommateurs pourront ainsi se familiariser avec les symboles et apprendre à connaître les effets des produits chimiques et la manière de les utiliser en toute sécurité. Les échanges internationaux de produits chimiques seront facilités, étant donné que les normes de transport et de mise à disposition seront les mêmes dans le monde entier.

Les entreprises sont tenues de communiquer à l'ECHA la classification et l'étiquetage qu'elles utilisent pour leurs substances chimiques. À ce jour, l'ECHA a reçu des millions de notifications. Les informations sont disponibles gratuitement sur notre site web.

Biocides

Les produits biocides nous protègent contre les animaux nuisibles et d'autres micro-organismes néfastes. Ils incluent, par exemple, les insecticides et les désinfectants utilisés dans les hôpitaux.

Le règlement relatif aux produits biocides ([RPB](#)) est introduit pour assurer que nous ayons suffisamment d'informations sur ces produits afin que les utilisateurs puissent les utiliser en toute sécurité.

CIP

La législation relative au consentement préalable en connaissance de cause ([CIP](#)) fixe des lignes directrices pour l'exportation et l'importation de substances chimiques dangereuses. Par l'intermédiaire de ce mécanisme, les pays recevant des produits sont informés lorsque des produits chimiques dangereux sont sur le point d'entrer sur leur territoire et ont la possibilité de contrôler et, dans certains cas, de rejeter leurs importations.

